



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
la structure fédérative :

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

CTHS

sous tutelle des
établissements et organismes :

École Nationale des Chartes



Juin 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Fédération

Nom de la fédération :	Comité des Travaux Historiques et Scientifiques
Acronyme :	CTHS
Label demandé :	SFR
N° si renouvellement :	
Nom du directeur :	M. Claude MORDANT

Membres du comité d'experts

Président :
M^{me} Lise DUMASY, Université Stendhal, Grenoble 3

Experts :

- M. Pascal DEPAEPE, directeur scientifique, INRAP
- M. Nicolas MARTY, Université de Perpignan
- M^{me} Brigitte MONDRAIN, École Pratique des Hautes Études
- M. Pierre SERNA, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
- M. Jérôme VAILLANT, Université de Lille 3

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Michel TARPIN

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles :

M^{me} Jocelyne CAZORLA, Ecole Nationale des Chartes



Rapport

1 • Introduction

• Déroulement de l'évaluation :

Le comité est reçu dans les locaux affectés au CTHS, au CNED, 60 Bd du Lycée, Vanves. Le programme de la journée est le suivant :

9h30 : accueil du comité au CNED. Première réunion à huis clos du comité. Visite des locaux.

10h30 : présentation générale du CTHS par son président et discussion avec le comité.

11h40 : présentation des éditions du CTHS.

12h15 : présentation des "programmes de recherche".

13h30 : pause déjeuner (le comité mange séparément).

14h30 : entretien avec la tutelle (DGS de l'ENC).

15h30 : entretien avec les personnels.

16h00 : réunion à huis clos du comité.

16h30 : rencontre avec l'équipe de direction et premier bilan.

17h15 : fin des travaux.

• Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité :

Le CTHS est un objet unique dans le paysage de la recherche française. Créé en 1834, à l'instigation de M. François GUIZOT, pour assurer "la publication générale de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de notre patrie", il a été rattaché en 1875 à l'enseignement supérieur et a pris son nom actuel en 1881. Le nombre et la définition de ses sections a varié au cours du temps pour se fixer à 9 en 2000. Le 30 décembre 2005, un arrêté détermine à la fois le rattachement du CTHS à l'École Nationale des Chartes, avec le statut d'institut, et définit ses missions, qui sont, sommairement (sans envisager d'ouverture disciplinaire vers les Lettres ou les sciences expérimentales) :

de concourir aux recherches et aux publications portant sur les sciences de l'homme et de la société, sur les sciences de la nature et de la vie et concernant plus particulièrement la France et ses régions ;

de contribuer à la diffusion et à la valorisation des connaissances historiques et scientifiques sur le territoire national, en Europe et dans le monde francophone ;

d'assurer, en matière de publications, l'édition de textes, de répertoires, d'orientations de recherche, de bases de données et d'instruments de travail ;

d'organiser annuellement le Congrès national des sociétés historiques et scientifiques ;

de favoriser le développement des activités des sociétés savantes et de leurs fédérations et de coordonner leurs recherches régionales et locales de nature historique et scientifique ;

de développer les échanges entre recherche publique et recherche associative, entre enseignants, chercheurs et étudiants.



Le CTHS est composé de 227 membres bénévoles, français et étrangers (une vingtaine de postes possibles ne sont pas pourvus), consacrant une partie de leur temps aux activités collectives du Comité, essentiellement l'édition d'ouvrages savants et l'organisation des congrès des sociétés savantes. Le CTHS est actuellement établi dans les locaux du CNED à Vanves, où il dispose de l'espace nécessaire à son activité, en attendant, en théorie son déménagement sur le campus Condorcet. Ce déménagement représente un problème financier pour le CTHS, qui n'a actuellement aucune convention avec le CNED et ne paie aucun loyer ni aucun frais de fonctionnement.

•Equipe de Direction :

La direction est assurée par un président, M. Claude MORDANT, assisté d'une déléguée générale, M^{me} Catherine GROS (détachée du MCC au MESR). Le CTHS a un conseil de direction, composé de :

M^{me} Mireille CORBIER, Directeur de recherche émérite au CNRS

M. Jean DUMA, Professeur émérite à l'université Paris Ouest - Nanterre - La Défense

M^{me} Nicole LEMAITRE, Professeur émérite à l'université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

M^{me} Simone MAZAUIC, Professeur émérite à l'université de Nancy 2

M. Dominique POULOT, Professeur à l'université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

M^{me} Hélène RICHARD, Inspectrice générale des bibliothèques

En outre, les 9 sections du CTHS nomment chacune un président et un bureau (soit 5 membres par section).

•Effectifs propres à la structure :

Le CTHS dispose de 15 personnels, représentant 13,4 ETP, soit 7 fonctionnaires (3 de rang A, 1 de rang B et 3 de rang C) répartis comme suit :

5,7 ETP pour l'édition

1,9 ETP pour la diffusion et la vente

1,8 ETP pour les congrès des sociétés savantes

4 ETP pour la direction, le secrétariat et la comptabilité

Les 227 membres du CTHS sont bénévoles. L'estimation d'implication fournie par la direction du Comité donne les chiffres suivants :

1 président, impliqué à 50%, soit 0,5 ETP

45 membres des bureaux des sections, impliqués à environ 10%, soit 4,5 ETP

45 membres actifs réguliers participants aux réunions, aux congrès et aux expertises, impliqués à environ 10%, soit 4,5 ETP

136 membres ayant une participation plus occasionnelle, à environ 2%, soit 2,7 ETP.



2 • Appréciation sur la structure fédérative

• Avis global:

Le CTHS remplit de manière tout à fait satisfaisante les missions qui lui ont été attribuées, à la fois par son activité éditoriale de qualité, son activité d'animation de la recherche via les congrès annuels et les programmes de recherche et son rôle de soutien, de coordination et de dynamisation des sociétés savantes (actuellement autour de 3000), et de sauvegarde du patrimoine. L'implication, le dynamisme et la compétence de son personnel comme des membres de son comité de direction ne font pas de doute, et contribuent largement au développement de l'activité du CTHS.

Il s'agit essentiellement d'une activité de recherche et de publication, avec un fort accent mis sur les bases de données en ligne, activité qui repose sur la coordination d'un réseau national, travail solide, utile, structurant, reposant sur une longue tradition, qui se fait en collaboration avec les Archives nationales et départementales, avec la BNF, l'Institut de France, l'INHA, l'IGN, l'INRAP, le Musée du Louvre, et quelques équipes universitaires ou mixtes (trop peu diversifiées).

Cette activité toutefois ne correspond pas vraiment à celle d'une équipe de recherche, quoiqu'elle s'en rapproche, ni même à celle d'une SFR (on ne comprend pas bien pourquoi les équipes citées dans le projet seraient sélectionnées plus que d'autres, même si elles sont actuellement en partenariat avec le CTHS, quel serait le projet commun sur le long terme, quels moyens seraient mis en commun, quelle gouvernance commune ; d'autre part l'ouverture souhaitée du CTHS à d'autres équipes s'en trouverait de fait rendu encore plus difficile) mais plutôt à celle d'une USR. Son caractère de coordination nationale doit être sauvegardé, et même renforcé en ce qui concerne les partenariats universitaires. De ce fait le rattachement à une université ou une école, quelle qu'elle soit, ne paraît pas approprié. On pourrait suggérer son rattachement par exemple à la FMSH, si du moins celle-ci définit bien nationalement ses objectifs et ses missions, ou à l'Institut (du fait de son rôle de coordination de sociétés savantes).

• Points forts et opportunités :

Le CTHS lance des projets de longue durée, dans la continuité de ses travaux précédents qui relèvent de l'intérêt public (réalisation de répertoires et de bases de données utiles et nécessaires à la recherche).

Il organise le congrès des sociétés savantes en histoire et poursuit une activité éditoriale importante qui fait de lui un des éditeurs universitaires les plus en vue dans le secteur des SHS, le 5e par le CA sur les 28 éditeurs que compte AFPU-Diffusion.

Les travaux du CTHS relèvent à la fois de l'activité scientifique et du transfert par le lien qu'il assure entre monde universitaire et de la recherche, sociétés savantes comprenant des érudits et professeurs du secondaire, ce lien semble important à garder.

• Points faibles et risques :

Le CTHS compte encore trop sur les seuls financements publics pour financer ses projets. Ses seules autres ressources sont, en dehors de ceux-ci, le produit des ventes de ses livres en librairie ou en ventes directes. Il lui faut apprendre à chercher des financements extérieurs.

Un renouvellement de son personnel de direction semble être en cours, le grand nombre de professeurs ou chercheurs émérites en son sein - qui s'explique assurément par le fait que ses membres peuvent rester en activité, de plus bénévole, jusqu'à l'âge de 70 ans - témoigne pourtant d'un besoin de renouvellement générationnel.

La façon dont sont recrutés les membres titulaires du CTHS, et dont est organisée sa gouvernance mériterait d'être clarifiée pour permettre une ouverture plus large sur la diversité de la recherche en France.



Le partenariat et l'interaction avec d'autres laboratoires de recherche (les EA sont quasiment absentes, à part une) montrent une tendance à privilégier certaines unités de recherche pour les collaborations scientifiques et par là même certaines universités : ainsi, la présence d'unités de Paris 1 est assez forte, et sans doute à lier au nombre des membres issus de cette université dans l'organigramme général des différentes sections. Le partenariat semble également privilégié avec l'université de Bourgogne. Il faut sans doute, pour maintenir une représentativité équilibrée de la recherche en France dans le cadre du CTHS, veiller à éviter une évolution qui donne un poids tout particulier à une université.

Le plus grand risque vient toutefois des dysfonctionnements engendrés par un mariage forcé avec l'ENC, mal assumé surtout depuis l'obligation qui a été faite à l'ENC de n'avoir qu'un seul budget pour ses trois composantes et qu'aucune des deux institutions ne souhaite voir perdurer. Le CTHS se considère au sein de l'ENC comme un institut art. 33 alors que ses statuts ne le précisent pas. Une séparation à l'amiable serait sans doute la meilleure solution à la condition que celle-ci ne rejette pas le CTHS dans la nature. Se pose dès lors la question de son rattachement administratif ou, à défaut, celle d'une clarification de ses statuts afin que soient plus précisément définies les obligations et contraintes de chaque partenaire. Les activités commerciales du CTHS en tant qu'éditeur impliquent autonomie de gestion et indépendance éditoriale.

• Recommandations :

Rechercher, en complément des financements de l'Etat, des financements extérieurs.

Veiller au renouvellement générationnel de son personnel de direction.

Diversifier ses partenariats avec les équipes de recherche universitaires et des organismes. Les partenariats avec les EA sont pratiquement inexistantes, et ce sont souvent les mêmes UMR qui sont associées aux actions de recherche. Une meilleure interaction avec l'ensemble de la recherche en France serait assurée par une diversification de ces partenariats, et aussi par une meilleure articulation entre le programme du CTHS et le programme de recherche des unités associées, qui pourrait se traduire par une signature de conventions.

Trouver la voie d'une internationalisation de son activité de recherche et de valorisation.



3. Appréciations détaillées

• Bilan de l'activité scientifique issue de la synergie fédérative :

Le CTHS organise annuellement (depuis 1861) le Congrès national thématique des sociétés savantes (représentant environ 3000 sociétés), qui a pour objet de rassembler les sections du CTHS autour d'un projet commun, de favoriser le développement des sociétés savantes et de coordonner leurs activités de recherche, et de rapprocher recherche publique et recherche associative. Ces congrès ont réuni dans les dernières années de 530 à 640 participants, dont près de la moitié ont présenté une communication, ce qui témoigne de l'intérêt marqué éprouvé par la communauté scientifique pour ces manifestations.

Le format électronique permet de publier de 10 à 17 volumes d'actes par an, ce qui autorise une plus grande rapidité de la publication (les congrès des années 2011 et 2012 sont en cours de publication).

D'autre part, le CTHS conduit trois programmes de recherche, tournés de plus en plus vers la publication sous forme de bases de données numériques :

- Prosopographie de la « France savante », consacrée aux réseaux savants XVIII^e-XX^e s. et centrée principalement sur quatre régions actuellement (depuis 2006), avec publication en ligne des notices ;
- Dictionnaire topographique de la France (entrepris depuis 1859, consacré aux noms de lieux anciens et modernes de la France entière, par département), 35 volumes départementaux parus jusqu'à présent - un projet de publication numérique test est engagé depuis 2009 sur la Bourgogne ;
- Usages locaux 1789-1918 (étudiant le décalage entre le droit codifié et les pratiques réglant les rapports sociaux) - ce projet est en phase de démarrage.

En projet, le développement de deux autres programmes : relancer l'entreprise consacrée aux Monuments sculptés en France au Haut Moyen Âge, qui a été arrêté au bout de 10 ans d'existence en 1987 (sous forme de bases de données en ligne, en s'appuyant sur le projet européen CARE de bases de données en ligne sur l'architecture) et un projet de Bibliothèque numérique des sociétés savantes.

Une activité éditoriale de grande qualité, dans les domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'histoire des sciences, de la géographie, de l'ethnologie.

• Réalité et qualité de l'animation scientifique :

Le CTHS, durant le dernier exercice couvrant les années 2010, 2011, 2012 et 2013, n'a pas failli à sa réputation d'excellence dans l'organisation annuelle de son congrès interdisciplinaire autour de thématique variées et toujours à la pointe des interrogations actuelles dans le champ des sciences humaines. Ainsi les notions de « Paysages », « Faire la guerre, faire la paix », « La ville », « L'alimentation » sont des thématiques qui ont attiré chaque fois des centaines de communicants. Ces congrès permettent un réel échange savant, entre des publics différents, universitaires, chercheurs, érudits, professeurs du secondaire, et donnent du sens à une communauté qui chaque année se rend dans une ville différente, prouvant par là même, non seulement un savoir-faire éprouvé dans le domaine de l'organisation mais aussi un réel rayonnement dans un espace francophone ici la Suisse, auparavant le Canada.

Deux éléments sont à pointer tout de même, dans la politique d'accueil tout d'abord. Il conviendrait à l'avenir de faire une place toute particulière aux doctorants. Il manque des informations dans le rapport sur la capacité d'accueil des jeunes chercheurs (frais d'inscription, aides, ateliers particuliers) et la valorisation de leurs travaux.



De même, dans un second temps, la politique éditoriale peut être repensée et améliorée. La qualité de toutes les communications publiées paraît inégale, ce qui peut être concevable au regard des publics communiquant, souvent fort différents. Sans refuser le moins du monde les communications orales d'érudits locaux par exemple, il convient de faire un choix rigoureux de ce qui sera validé et publié au nom du CTHS, encore plus par le biais électronique, déjà considéré comme une facilité pour publier des textes difficilement publiables alors que la rigueur doit être la même pour l'édition des textes électroniques. Il n'y a aucun doute que l'équipe éditoriale dynamique saura pour le prochain exercice hausser encore davantage son niveau d'exigence scientifique.

• Pertinence et qualité des services techniques communs :

Le CTHS en tant qu'éditeur a adopté un standard éditorial élevé correspondant à celui élaboré en commun par les membres de l'AEDERES et d'AFPU-Diffusion dont il est adhérent : sélection scientifique des projets d'ouvrage par une double expertise réalisée en son sein, suivi éditorial exemplaire grâce à la mise en place d'un véritable « lectorat d'édition », étude de la faisabilité économique des projets et choix des supports et formats de distribution selon l'intérêt technique et l'opportunité économique (livres au format papier ou au format numérique), gestion professionnelle de la diffusion de ses livres grâce à son adhésion à AFPU-Diffusion qui lui garantit l'accès à un des plus grands distributeurs français, la SODIS et à Gallimard Export pour l'international, prise en compte des réactions du marché du livre en SHS via les représentants d'AFPU-Diffusion, présence lors de salons et autres manifestations importantes pour les livres d'histoire et recherche de ventes directes dans ce contexte, rénovation de son site internet pour assurer une meilleure visibilité à ses ouvrages. Sur le plan technique, le CTHS s'est engagé sur la voie du passage au format pivot xml qui permet ensuite de dispatcher les manuscrits vers les formats papier et numériques existants. Il pratique de plus en plus une politique de co-édition (4 cas en 2011 sur 31 ouvrages papier) permettant le partage des charges et des produits, en particulier avec l'INHA (co-édition de la collection « l'Art et l'essai »).

Le CTHS a engagé une réflexion sur ses collections qui devrait le conduire à se profiler non seulement comme éditeur soucieux de valoriser la recherche scientifique de haut niveau et dans des segments pointus mais encore comme éditeur de nouveautés visant à la mise à disposition de la société civile et du grand public cultivé des résultats de cette recherche.

Le budget important du CTHS, qui a augmenté d'un peu plus de 20% entre 2010 et 2012 (de 844 K€ à 1038 K€) permet la qualité matérielle des publications - en témoigne la qualité du papier, par exemple, qui distingue les publications du CTHS de celles des presses universitaires et même des travaux publiés par nombre de grands éditeurs. Le suivi éditorial est assuré au CTHS, avec intervention de maquettistes extérieurs.

La sélection des ouvrages est effectuée au sein des comités - sur 35 projets éditoriaux soumis, 15 ont été retenus en 2011.

L'effort de diffusion des publications est remarquable, mais les chiffres communiqués montrent un risque existant : entre 2010 et 2012, on a presque le doublement des dépenses d'édition (de 164 K€ à 315 K€ - mais il faut tenir compte aussi, dans le chiffre de 2012, de la diminution en 2011, 127 K€) concomitant avec une baisse importante des ventes d'ouvrages (de 215.000 € à 135.000 €), qui est sans doute à lier aux problèmes généraux de l'édition actuellement.

• Réalité et degré de mutualisation des moyens des unités :

L'évaluation du Comité des travaux historiques et scientifiques entre dans le cadre prédéfini de l'évaluation des Structures fédératives de recherche, le statut qui est celui du CTHS, à savoir, celui d'Institut n'étant pas formellement défini. Les SFR sont des structures qui coordonnent l'activité de plusieurs laboratoires de recherche soit sous le statut d'Instituts Fédératifs de recherche du CNRS, soit des Fédérations de recherche qui réunissent en partie ou en totalité des unités et structures diverses relevant du CNRS ou d'autres organismes. Le CTHS propose dans son bilan comme dans son programme des travaux associant étroitement un certain nombre d'Unités mixtes de recherche (CNRS, Universités) comme par exemple et sans être exhaustif l'UMR 5605 Centre Georges Chevrier de l'Université de Bourgogne, ou encore, l'UMR 6298 Artheis de la même université. Il renvoie également à un certain nombre d'unités de recherche dont ses membres font partie. Ces éléments ne sauraient cependant représenter ce que l'on attend concrètement d'une SFR. Celles-ci doivent partager et même organiser une partie de la stratégie des unités de recherche impliquées. Le fonctionnement repose sur des conventions établies entre les unités de recherche et la SFR comprenant notamment la répartition des moyens, la stratégie scientifique, la mise en place de moyens communs sur la base de ce qu'apporte chacun des partenaires. Compte tenu, encore une fois, du statut très particulier du CTHS,



ces éléments ne sont pas proposés dans le cadre de cette évaluation. Cela n'enlève rien à la qualité de la recherche faite en partenariat avec les UMR. Sans doute serait il intéressant que le CTHS réfléchisse à créer un partenariat sous convention sur les missions qui sont les siennes avec les unités partenaires : celles qui sont déjà proposées, mais aussi d'autres équipes qui pourraient participer au travail collectif remarquable initié par le CTHS. C'est le cas notamment, des équipes d'accueil, qui ne sont jamais citées dans le bilan et le projet. Une véritable réflexion sur la « couverture » du territoire national par ces conventions pourrait être initiée.

• Valorisation des résultats de la recherche :

La valorisation des résultats de la recherche menée et coordonnée par les membres du CTHS se fait de deux manières :

via une activité éditoriale (papier et numérique) très dynamique et de grande qualité (les sources, corpus, dictionnaires, notices biographiques et bibliographiques, sont publiées sous format numérique, éventuellement mis en ligne, les documents plus anciens sont progressivement numérisés, les ouvrages de synthèse et de réflexion sont édités dans des collections papier) ;

via les congrès annuels, qui réunissent chercheurs, membres des sociétés savantes et étudiants avancés, dans diverses villes de France, et rencontrent en général un grand succès.

L'investissement humain fort des membres scientifiques, non rétribués, et des 15 membres du personnel (13,4 ETP - 8 titulaires) contribue aux résultats très visibles de l'activité de recherche conduite.

• Pertinence du projet de stratégie scientifique, complémentarité / insertion par rapport aux autres structures fédératives présentes sur ce site :

Cinq projets sont présentés par le CTHS et nécessitent un financement global de 610.000€, financement qui sera demandé au MESR. Ces projets sont à caractère documentaire et/ou visent à la constitution de corpus (voir dossier CTHS), et correspondent à la poursuite de projets engagés parfois depuis longtemps. Cependant un effort d'encadrement et de rationalisation a été entrepris afin d'améliorer les conditions de réalisation de ces projets.

L'intérêt scientifique de ces projets n'est pas remis en cause, au contraire. Cependant des questions se posent sur :

- les possibilités de financement : le CTHS demande un financement conséquent (610 K€) au seul MESR ; cette stratégie de source unique peut s'avérer dangereuse, le ou les projet(s) non financé(s) étant en toute logique abandonné(s) ;

- l'absence d'un avis extérieur sur la pertinence des projets portés par les différentes sections du CTHS ;

- l'absence de partenariat avec des équipes (laboratoires, UMR) travaillant sur des thématiques semblables (pour rappel, INEE et INSHS ont lancé des réflexions sur la constitution des bases de données).

Le CTHS peut ainsi apparaître comme un peu isolé du paysage de la recherche si ce n'est par l'intermédiaire de ses membres ; un rapprochement institutionnel aiderait à valoriser les programmes de recherche du CTHS.



4 • Observations générales des tutelles



École
nationale
des
chartes

le directeur

Paris,
le 19 novembre 2013

Référence :
secrétariat/JC/2013/49

RÉPONSE DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES AU RAPPORT DE L'AERES SUR LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE « COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES »

Ce rapport complète les rapports consacrés à l'École nationale des chartes en se consacrant à l'une de ses composantes, le CTHS.

Les particularités du Comité des travaux historiques et scientifiques y sont bien décrites et l'appréciation qui y est faite des points saillants qui méritent une attention particulière rejoint mes préoccupations.

Le CTHS ne possède pas la structure administrative qui lui permettrait de jouir de la totale indépendance qu'il semble appeler de ses vœux. L'éventualité évoquée d'un possible rattachement à la Fondation de la maison des sciences de l'homme peut d'emblée être écartée puisque cette situation a existé avant le « mariage forcé » [sic] avec l'École (2006), à l'initiative des autorités de tutelle. L'École ne se sent pas en droit d'émettre aucun avis sur la question : elle a pour mission de mettre en œuvre les prescriptions du gouvernement qui découlent du décret du 30 décembre 2005, ce qui impose pour conséquences qu'un budget unique soit présenté à l'approbation du CA de l'établissement et que le directeur de l'École soit l'ordonnateur principal et le seul titulaire des prérogatives du chef d'établissement (art.16 du décret 87-832)).

19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
directeur@enc.sorbonne.fr
www.enc.sorbonne.fr

Je remarque toutefois que le CTHS, qui revendique à juste titre sa participation aux instances de l'établissement, ne rend pas compte à celles-ci de ses activités autres que financières et comptables, et ne met pas à profit les partenariats de l'établissement, comme il pourrait le faire, tout particulièrement

pour élargir son recrutement et renouveler ses membres. A cet égard, je me félicite de l'incitation qui lui est faite de clarifier ses modalités de gouvernance et de formaliser une procédure de recrutement.

Je vous transmets ci-dessous les éléments de réponse que m'a communiqués le président du CTHS, le professeur Claude Mordant.



Jean-Michel LENIAUD
Directeur de l'École nationale des chartes





Comité des travaux
historiques et scientifiques

Claude MORDANT
Président du CTHS
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

claudio.mordant@u-bourgogne.fr

Observations et commentaires relatifs au rapport de l'AERES sur le bilan 2010-2013 et le projet 2014-2018 du CTHS

(Référence S2SF140005411- CTHS - 0753478Y)

I - Observations factuelles

Point 1 - Effectifs :

Il convient de préciser que le CTHS compte seulement 7 fonctionnaires (3 cat. A, 1 cat. B et 3 cat. C sur postes gagés) ; les autres membres du personnel du secrétariat général (8 en 2013) sont des contractuels de catégorie (6 CDD et 2 CDI) financés sur ressources propres. Soit en effet 15 personnes pour 13,4 ETP.

Rapportés aux missions : le poste direction et services administratifs correspond à 4 ETP, les éditions à 5,7 ETP, diffusion-ventes à 1,9 ETP, Congrès et sociétés savantes à 1,8 ETP.

II - Commentaires

II.1. Editions et bases de données

Le comité d'expertise de l'AERES insiste, à juste titre, sur la place qu'occupe et occupera, au sein de l'activité du CTHS, la constitution de bases de données de recherche comme celles liées aux programmes « France savante », « Dictionnaires topographiques » et à la numérisation de l'ensemble de la production du CTHS. Cette orientation est à mettre en parallèle avec la stratégie de publication numérique des actes de congrès ainsi que l'évolution, au cours du contrat à venir, vers des éditions multisupport. Il y a là une ligne de force de l'action du CTHS dans tous ses champs d'activité (congrès, recherche participative, éditions) et une vraie mutation vers les nouvelles technologies. Cette stratégie prend tout son sens dans la perspective de l'intégration du CTHS au Campus Condorcet dans les années à venir (1^{ère} tranche).

L'activité éditoriale n'a pas faibli au cours du contrat et cette production porte l'image de marque du CTHS. Le maintien de l'excellence de ces publications érudites constitue une des missions fortes du Comité et celui-ci y consacre une large part de ses moyens. Certes, le produit des ventes d'ouvrages a tendance à stagner ces dernières années, mais la conjoncture de l'édition n'est guère favorable. Cependant, cette ressource permet de prendre en charge diverses charges d'édition par externalisation, mais surtout les salaires des contractuels chargés des éditions au côté des personnels titulaires qui ne suffiraient pas à tenir un flux de sortie de 20 à 25 ouvrages papier par an, associés maintenant à près de 10 à 15 titres sous format électronique. L'année 2013 montre un certain accroissement de nos ventes (5 à 10 % selon les collections) en relation avec une promotion soutenue de nos ouvrages, action qui sera prorogée dans les années à venir. Les opportunités de subventions et de co-édition sont toujours recherchées avec des éditeurs universitaires (comme les Presses de Tours) de grands établissements (INHA, Ecole française de Rome) ou des associations savantes. Quelques publications ont fait l'objet de traductions et publications par des éditeurs étrangers, mais nos ouvrages

érudits francophones se prêtent peu à cette pratique internationale.

II.2 - Les congrès

Le choix de changer de ville universitaire et de thème de congrès tous les ans favorise le positionnement national du CTHS ; il nécessite cependant une logistique lourde et il mobilise largement le travail des sections. Le CTHS a su s'ouvrir à l'international en pays francophones par l'organisation de son congrès au Canada (Québec 2008, Neuchâtel 2010). Une session en Belgique a été envisagée pour les années à venir. Cette sortie du territoire national ne peut cependant se généraliser.

Les doctorants représentent de l'ordre du tiers des communicants, en relative parité avec les chercheurs confirmés et les érudits bénévoles ; leur présence est activement encouragée par le CTHS. C'est fréquemment une des premières communications de leur carrière et la plus grande attention est portée à cette promotion des travaux des jeunes chercheurs. La publication sous format électronique accélère la sortie de leurs articles et la mise à disposition du fichier pdf favorise également la diffusion de leur recherche. Leur inscription est gratuite et il a été décidé, à partir du prochain contrat, de mettre en place des subventions pour une prise en charge (partielle et forfaitaire) des frais de déplacements pour celles et ceux qui en feraient la demande et après examen de leurs situations personnelles.

Le concours de thèses en Histoire représente également un soutien affirmé aux jeunes docteurs et suite à une sélection effectuée en sections, 2 à 3 titres sont retenus par une commission *ad hoc* chaque année avec la mise en œuvre par le CTHS d'un tutorat scientifique et éditorial pour la réalisation d'un manuscrit publiable à partir du volume de thèse qui nécessite toujours des reprises.

Pour la publication des actes, la sélection des articles publiés est forte et de l'ordre de la moitié seulement (selon les années et les sessions), voire moins parfois, seront retenues. C'est le comité scientifique d'organisation du Congrès où sont représentées toutes les sections qui joue le rôle de comité de lecture. A l'initiative de/des éditeur(s)/éditrice(s) scientifique(s) de l'ouvrage électronique, sollicité et retenu par les sections responsables du thème, deux rapporteurs relisent et expertisent les contributions retenues. Les exigences scientifiques imposées aux ouvrages électroniques sont donc les mêmes que celles mises en œuvre pour des éditions classiques papier. Il faut rappeler que la sélection s'opère également en amont en vue de l'acceptation des communications par le Comité scientifique d'organisation et qu'un avis est demandé aux présidents de séance suite à la présentation de la communication, avis annexé au compte-rendu de la séance.

II.3 - Composition du CTHS et gouvernance

Le renouvellement des générations au sein du Comité se fait en continu, mais il est vrai que le statut bénévole place les plus jeunes de ses membres devant des choix difficiles face à des disponibilités professionnelles qui se réduisent de plus en plus. C'est donc plutôt en fin de carrière qu'il est possible de libérer plus de temps pour les missions de coordination administrative et scientifique au sein de la gouvernance du CTHS (présidence et secrétariat de section, présidence de congrès, Bureau) ; cette réalité s'observe effectivement au sein du CTHS, mais l'équipe de direction veille en permanence à mobiliser les collègues en poste dans tous les programmes et actions du CTHS. Depuis la réforme de 2000, la limite d'âge des membres titulaires du CTHS a été fixée à 70 ans.

Le recrutement de nouveaux collègues se fait par section et, pour chaque poste ouvert, plusieurs candidatures sont avancées avec une attention toute particulière portée à l'investissement personnel dans des sociétés savantes locales, à la représentation de l'ensemble des régions françaises et des différents corps, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la conservation et du patrimoine du Ministère de la Culture. Deux rapports sont présentés en section avant vote à bulletin secret. Le fonctionnement général des sections, clés de voûte du fonctionnement du Comité, est favorisé grâce au maintien d'un budget de frais de mission significatif.

Le mode de gouvernance actuel résulte de l'application des « nouveaux » statuts du CTHS (2007) avec une reconnaissance juridique comme un « institut », composante de l'Ecole des chartes ; ces textes nécessiteraient des reprises et adaptations à la lumière des difficultés liées au fonctionnement de ces dernières années.

II.4 - Place du CTHS au sein de la recherche française

L'originalité du CTHS est perceptible d'emblée au sein du paysage des SHS en France et cet « *unicum* » fonctionne depuis son origine en 1834 suivant une dynamique fédérative pour la mise en oeuvre de ses différents projets, en relation avec les sociétés savantes, mais aussi avec toutes les structures de la recherche publique. Son fonctionnement fédératif pousse donc à une expertise dans ce sens et à une proposition de reconnaissance comme SFR.

Une telle démarche relève, dans ce cadre d'une politique contractuelle de la recherche, d'une construction sur la durée et sur la base de projets. Pour le prochain contrat, et en priorité sur la base des 5 projets retenus (France savante, Numérisation des dictionnaires topographiques, Corpus des usages locaux, Corpus des monuments sculptés du Haut Moyen Âge, Bibliothèque numérique des sociétés savantes naturalistes), des conventions pour formaliser le travail en commun seront établies avec toutes les unités et les chercheurs qui souhaitent s'investir dans de tels projets pour les 5 années à venir. C'est dans ce contexte que les moyens mobilisés (financiers et humains) par les différents partenaires, la programmation et gouvernance des différents projets seront explicités.

Cette démarche est par essence évolutive au cours des années, mais la stratégie globale du CTHS restera toujours fédérative tant sur ces projets spécifiques de recherche partenariale que dans le cadre de ses autres missions : congrès, éditions érudites, animation des réseaux des sociétés savantes et de la recherche bénévole, à Paris comme en province.

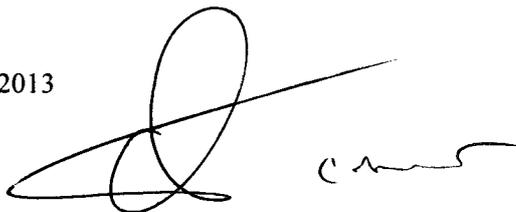
Actuellement les opportunités de partenariat ont conduit à travailler avec certaines UMR (Paris, Dijon par exemple) ; il ne faut évidemment voir là que des effets conjoncturels et aucunement une tendance à ne pas ouvrir les collaborations vers d'autres UMR ou équipes d'accueil universitaires. Les appartenances très diversifiées des membres du CTHS aux nombreuses unités de recherche universitaires permettent de nouer implicitement des relations avec toutes ces composantes. Nos collègues, grâce à leurs activités de recherche au sein de leurs unités, apportent au CTHS cette crédibilité scientifique dont il a besoin pour organiser ses programmes de congrès, sélectionner les manuscrits à éditer, animer les projets de recherche et les réseaux participatifs des sociétés savantes.

Les crédits recherche spécifiques pour le contrat (610 K€) viendront en soutien des 5 programmes retenus soit de l'ordre de 120 k€ par an avec une modulation par projet de 7 à 47 K€ annuels ; pour ces 5 projets, ces financements ne seront pas suffisants pour les conduire à terme et il est certain que des financements complémentaires seront recherchés auprès des partenaires intéressés. Il faut donc considérer ces crédits comme une participation incitative que le CTHS proposera à ses partenaires pour développer les programmes. Là encore le CTHS se place dans une dynamique fédérative de montage de projets.

Conclusion

Le CTHS, conscient de son originalité au sein de la recherche nationale, ne peut que souhaiter renforcer ses partenariats institutionnels afin de poursuivre ses missions à vocation nationale et par essence fédératives grâce à un positionnement institutionnel reconnu et soutenu par les tutelles de la recherche publique. La reconnaissance effective du CTHS comme une SFR, voire USR, pourrait aider aux montages de projets collectifs de plus grande envergure de type ANR.

Paris le 14 Novembre 2013



Claude Mordant
Président du CTHS